



SUD : Solidaire Unitaire Démocratique

**des personnels du Département
de la Seine Saint-Denis.**

syndicat SUD CT du CG 93 - SOLIDAIRES -



Pour les revendications, pour les droits, le syndicalisme un outil pour gagner.

Bobigny le 24 juin 2011

Chères Collègues,

Le syndicat SUD m'a permis d'être votre élue en CCPD, j'ai donc pu être à vos côtés pour vous écouter et vous défendre.

Parmi les Assistantes Familiales nous sommes nombreuses à avoir adhéré à SUD. Comme vous avez pu le constater, nous avons, ensemble, mené plusieurs luttes, notamment sur le **Protocole, sur les défenses personnelles des collègues, et bien sûr à la CCPD.**

Nous sommes encore dans la dynamique de la lutte pour le respect de chacune des Assistantes Familiales.

Avec SUD, j'obtiens des rencontres avec l'employeur (les élus du conseil général, la direction du personnel, la DEF-l'ASE, les inspectrices...) cette activité est nécessaire au quotidien pour les défenses collectives et individuelles, par exemple : quand avec les éducateurs il y a des incompréhensions, en cas de litige avec la PMI, quand les circonscriptions ne placent pas d'enfant pour faire un licenciement « masqué »

C'est pourquoi avec SUD je fais un travail qui est utile pour nous toutes.

Ensemble nous, pouvons encore gagner :

- *En absence d'enfant une indemnité d'attente à la hauteur du SMIC,*
- *Plus de considération de la part de l'administration pour une meilleure prise en compte de notre dignité,*
- *Des salaires décents uniformes quelque soit le lieu de résidence et une indemnité d'entretien plus importante conforme à la réalité ,*
- *Une amélioration des relations PMI et ASE pour donner aux assistantes familiales de meilleures conditions de travail,*
- *La suppression du délai de carence en cas de maladie,*

En votant pour la liste de SUD, vous contribuerez à ce que, des assistantes familiales soient élues pour vous représenter, et porter votre parole .

**Votre collègue
Mervat SAAB, élue CCPD,**



Bulletin d'adhésion à retourner à :

Syndicat **solidaires** SUD-ct du CG 93

Hôtel du Département 93006 BOBIGNY cedex

Ou en nous contactant par Email : sud@cg93.fr, ou par téléphone 01.43.93.91.28

Et auprès de votre représentante Mervat SAAB 06.50.46.18.97

Prénom NOM

lieu de travail (direction/service/collège/assistante familiale).....

Adresse personnelle.....

.....

Téléphone(s).....Email.....

Avec le syndicat SUD je vous adresse ce document pour les élections à la CCPD qui auront lieu le 24 novembre, cette année 2011.

Avec le syndicat SUD, j'ai travaillé tout au long de mon mandat, sans que ce soit une période électorale, avec Sud j'ai obtenu gain de cause, sur des situations personnelles, souvent difficiles, et aussi sur des sujets qui nous intéressent toutes :

- Le maintien de salaire en cas de suspicion, n'était pas prévu lorsque l'assistante familiale était concernée. Avec SUD j'ai obtenu le maintien, quand c'est nous-mêmes, assistantes familiales, qui sommes concernées.
- Nous avons gagné au tribunal administratif, avec SUD nous voulions enfin faire respecter la loi !: le tribunal nous a donné raison, lorsque des faits sont reprochés il ne suffit pas d'une simple suspicion, il faut établir la réalité avec certitude.
- Le syndicat SUD a obtenu que les collègues qui prennent des responsabilités syndicales (élue en CCPD, élue au CTP, etc....) ou qui s'investissent en ayant des décharges syndicales soient enfin aidés et soutenus en bénéficiant d'une «indemnité compensatrice» qui leur permettra de rémunérer quelqu'un pour les aider dans les tâches ménagères par exemple.
- L'accueil d'enfant en continu n'est pas le même travail pour toutes : certains enfants ne partent jamais chez leurs parents, d'autres de temps en temps ! nous avons obtenu pour plus de justice et une amélioration des conditions de travail que l'assistante familiale puisse demander un week-end de repos selon un rythme compatible avec le projet de l'enfant.
- En cas de suspicion de maltraitance, vous étiez nombreuses à témoigner de la violence que pouvait représenter parfois la convocation chez l'inspectrice : il fallait obtenir que nous puissions être accompagnées. Ce droit nous a été reconnu, avec SUD je me suis fermement battue pour le gagner ! aujourd'hui il n'est pas toujours respecté, il faut que vous me le fassiez savoir !



D'autres revendications ont abouties, mais il reste encore à faire avancer nos droits et plus précisément :

- trop souvent de l'arbitraire et des appréciations extrêmement subjectives !
- malgré notre victoire au tribunal, il subsiste parfois des situations qui conduisent à des suspensions d'agrément et, en bout de chaîne c'est le gagne pain qui est en cause pour des familles entières. les procédures ne sont pas réellement équitables, encore trop de décisions sont prises en se basant sur un risque potentiel et non la réalité des faits.
- Avec Sud nous voulons repositionner les assistantes familiales dans leur rôle et leurs fonctions, en qualité de professionnelles reconnues, membres à part entière de l'équipe. Il est impératif de « changer de culture » : les assistantes familiales sont des collègues, il ne s'agit pas de prestataires extérieurs, encore moins de personnels chargés d'assurer la garderie sans contenu éducatif et professionnel. Tout ceci passe par des dispositions simples mais pourtant qu'il faut rappeler : en circonscription les assistantes familiales doivent disposer d'un bureau et ne pas être dans la salle d'attente assimilées aux usagers.
- Gestion des places libres : La mise en place d'une cellule centralisée est reconnue comme une amélioration, aussi bien pour les professionnels concernés que pour la qualité de la réponse du service public. Par contre une fois de plus l'assistante familiale est la dernière étape du processus. N'oublions pas que la gestion des places disponibles c'est aussi le niveau de la rémunération de l'assistante familiale, donc « le pouvoir » de le moduler qui est donné à la circonscription de rattachement. Le processus mis en place récemment, ne prévoit pas que le responsable de circonscription argumente, motive, un éventuel refus. Comment va-t-on inclure l'assistante familiale dans la discussion ?

Le 24 novembre 2011, votez SUD-SOLIDAIRES.